

*Taxe d'accise*

politique va absolument à l'encontre du progrès des provinces de l'Ouest et, par voie de conséquence, à l'encontre des intérêts de tout le pays. Les dispositions énergétiques que contient ce bill visent à faire réaliser rapidement au gouvernement des revenus fiscaux accrus et à augmenter son capital politique dans les provinces du centre du pays. A long terme, elles se révéleront désastreuses pour la stabilité économique et politique de tout le pays. Les tensions et le ressentiment qu'elles susciteront, sans parler des effets néfastes des précédents juridiques qu'on crée chaque jour, chaque semaine ou chaque mois dans nos tribunaux, ne feront à long terme qu'attiser le feu du mécontentement des Canadiens de l'Ouest et le transformeront en un incendie aux proportions incontrôlables. Au lieu d'un fédéralisme coopératif, nous n'aurons qu'une série d'affrontements entre des niveaux de gouvernement concurrents.

Il est impossible de saisir les conséquences de ce bill sans étudier les causes historiques et l'allure du conflit qui oppose présentement Ottawa aux provinces. On a prétendu, à tort, que la principale différence entre le séparatisme québécois et le sentiment d'aliénation qui règne dans l'Ouest est que le premier prend racine dans des aspirations culturelles bafouées, alors que le second est surtout fondé sur des considérations d'ordre économique. Cette théorie insiste indûment sur les conflits actuels entre Ottawa et les provinces de l'Ouest et ne tient pas compte de l'avènement dans l'Ouest canadien d'une identité politique distincte.

Il est néanmoins vrai que le débat que nous consacrons actuellement à la question des ressources situe plus que jamais les aspects économiques à l'avant-plan. L'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel enrichit de milliards de dollars non seulement les gouvernements provinciaux, mais également le gouvernement fédéral, les administrations régionales et les conseils municipaux. L'apport de ces richesses extractives est très considérable à tous les niveaux de gouvernement, de sorte que chacun cherche à s'en approprier la part du lion. Qui plus est, dans le cas de l'Alberta, les industries gazières et pétrolières fournissent directement et indirectement la moitié des emplois de la province.

Vu l'importance des enjeux, nous n'avons pas lieu de nous étonner que les chefs provinciaux soient réfractaires à toute concession qui pourrait constituer un précédent et entraîner de nouvelles pertes de propriété et de maîtrise sur le secteur des ressources. Cependant, comme les revenus sont très considérables, la mise d'Ottawa est également très considérable, mais on aurait tort de croire qu'elle représente juste quelques recettes additionnelles. Ce ne sont pas seulement quelques recettes additionnelles qui sont en jeu, et on aurait tort de croire que c'est là tout ce qui importe.

● (1730)

L'Ouest devient d'humeur belliqueuse, reflétant en cela l'attitude du gouvernement central, indépendamment de son orientation politique. Le centre exprime son agressivité contre ses parties. Le jeu, c'est-à-dire quelques points sur le plan des recettes, en vaut-il vraiment la chandelle? Personnellement, j'en doute.

Les aspects juridiques du débat sont aussi d'importance critique mais, à mon avis, ils n'en sont pas la raison d'être. Nous sommes tous dominés par des circonstances politiques sans cesse changeantes qui ne devraient pas être laissées à la merci de décisions juridiques arbitraires. Une position juridi-

quement fondée n'est pas forcément moralement juste ou équitable dans le contexte des relations intergouvernementales au sein de cette association. Même si le gouvernement fédéral peut juridiquement prélever des impôts, même si les tribunaux approuvent la maîtrise fédérale des ressources, la situation n'est pas forcément juste. Dans l'examen de la question, de son aspect juridique, des dollars en jeu, ne perdons pas de vue l'aspect moral de l'affaire, le sens de la justice entre les membres associés de notre grand pays.

Les efforts des provinces pour mettre en valeur leurs ressources n'ont pas été facilités dans l'Ouest, et surtout dans les Prairies, par le fait qu'au début on y voyait là l'arrière-pays du cœur industrialisé du centre du Canada. Il convient de signaler que si l'Acte de l'Amérique du Nord britannique octroyait initialement la propriété des ressources aux trois premières provinces du Canada, ce n'est que longtemps après avoir obtenu le statut de provinces que les territoires de l'Ouest ont pu jouir de droits semblables. L'explication n'est pas très flatteuse pour les gouvernements fédéraux de cette époque, qu'ils fussent libéral ou conservateur. J'aimerais pouvoir dire que le parti auquel j'appartiens a toujours eu raison tout au long de son histoire, mais c'est faux, et cela s'applique à tous les partis représentés ici. L'aliénation n'est pas l'apanage exclusif du parti libéral du Canada, du Nouveau parti démocratique ou du parti conservateur. L'aliénation est beaucoup plus généralisée. En fait, cela n'a rien à voir avec les divers partis politiques qui ont administré le pays dans le passé et qui s'efforcent, évidemment, de maintenir le statu quo. Dans ses observations, le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a fait allusion à l'aliénation et j'ai alors entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) crier de son siège: «Ces préoccupations de l'Ouest dont vous parlez n'ont rien à voir avec le bill. Revenez donc au bill».

**Mme Bégin:** Êtes-vous malade?

**M. Wenman:** Non. Aux yeux de l'Ouest, vous êtes la Marie-Antoinette de l'unité canadienne.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Si les députés veulent engager le débat, ils feraient mieux de se retirer derrière les tentures. Pour le moment, nous discutons du bill C-57, et la présidence voudrait que l'on s'en tienne au bill.

**M. Wenman:** Monsieur l'Orateur, je tiens à ce qu'on comprenne bien que les échanges de railleries à la Chambre des communes traduisent bien l'attitude belligérante du centre. Tel est en fait l'esprit du bill à l'étude aux yeux des Canadiens de l'Ouest.

**Une voix:** La vérité blesse.

**Mme Bégin:** C'est bien stupide.

**M. Wenman:** Si le ministre qualifie de stupides les inquiétudes des gens de l'Ouest à l'égard d'une taxe aussi inéquitable et injuste sur le gaz naturel, elle a un état d'esprit regrettable. C'est là le genre d'attitude qui contribue à faire croître le ressentiment en quoi consiste, en fait, le sentiment d'aliénation de l'Ouest.

**Une voix:** Cessez de parler d'aliénation.

**Une voix:** Parlez du bill.

**M. Wenman:** Monsieur l'Orateur, j'espère que les remarques des députés d'en face seront consignées au compte rendu. Ils me disent de cesser de parler d'aliénation et de commencer